

Dieu demande à Moché d'obtenir de la part des Enfants d'Israël de l'huile d'olive pure afin de nourrir la « flamme éternelle » de la Menorah qu'Aharon allume chaque jour, « depuis le soir jusqu'au matin ».

Les habits sacerdotaux portés par les Cohanim (Prêtres), lorsqu'ils servent dans le Sanctuaire, font l'objet d'une description. Tous les Cohanim portent :

1) le Ketonet, une longue tunique de lin, 2) les Mi'hnassayim, des pantalons de lin, 3) le Mitsnéfèt ou Migbaat : un turban de lin, 4) l'Avnèt, une longue ceinture nouée au-dessus de la taille.

En outre, le Cohen Gadol (Grand Prêtre) porte : 5) le Ephod : un habit, semblable à un tablier, fait de laines teintées en bleu, rouge et violet, avec des fils de lin et d'or, 6) le 'Hochène : un pectoral contenant douze pierres précieuses sur lesquelles sont inscrits les noms des douze tribus d'Israël, 7) le Méil : un manteau de laine bleue, bordé de clochettes d'or et de grenades décoratives, 8) le Tsits, une plaque d'or, portée sur le front, sur laquelle est écrite l'inscription « sanctifié pour Dieu ».

D'après un enseignement du Rabbi de Loubavitch

Tétsavé comporte également les instructions détaillées concernant les sept jours d'initiation à la prêtrise d'Aharon et de ses quatre fils : Nadav, Avihou, Elazar et Itamar, et la fabrication de l'autel d'or sur lequel étaient brûlées les Ketorèt (encens).

Souviens-toi d'Amalek

Nous lisons cette semaine (en plus de la Parachat Tétsavé) la Parachat Zakhor, au sujet de laquelle de nombreuses autorités halahiques affirment que c'est un commandement positif d'en écouter la lecture.

Lorsqu'un peuple se prépare à entrer en guerre, il évalue les ressources de son adversaire et organise ses moyens d'attaque en conséquence. La tactique adoptée pour combattre un ennemi dépend de sa nature spécifique. Par conséquent, la stratégie employée par le Peuple juif contre Amalek diffèrait de celle utilisée dans d'autres conflits. De manière similaire, dans le cadre de notre lutte spirituelle intérieure, c'est-à-dire notre confrontation avec le Yétser Hara (inclination au mal), il existe une distinction dans nos réponses face aux divers stratagèmes qu'il emploie. Nos modes de réponse

dépendent de la nature spécifique du défi.

Le défi spirituel posé par Amalek est singulier. Il attaqua Israël après la sortie d'Égypte, ayant entendu parler des miracles survenus dans ce pays. Par conséquent, il ne pouvait pas s'adresser au Peuple juif en arguant que ces miracles n'avaient pas eu lieu, car ils avaient été témoins des événements miraculeux de leurs propres yeux - au point qu'ils avaient « cru en Hachem et en Moché Son serviteur ». En outre, Amalek ne pouvait pas inciter le Peuple juif à « s'endormir », à devenir laxiste dans leur service de Dieu, puisqu'ils étaient « en route » vers le Mont Sinaï. Ils passaient de l'exode d'Égypte au Don de la Torah et n'étaient nullement disposés à être détournés ou ralentis. Dès lors, Amalek devait concevoir une approche distincte. Il soutint : « Certes, des miracles ont eu lieu et vous devez sans aucun doute recevoir la Torah, mais pourquoi tant d'empressement ? Pourquoi est-il nécessaire d'éprouver autant de sentiments et d'excitation ? »

L'arme d'Amalek est la froideur ; il atténue l'enthousiasme du Peuple juif.

Suite en page 2

EDITO

UN RÉEL POUVOIR DE CHANGEMENT

La semaine dernière, cet éditorial était consacré à la grandeur du mois d'Adar et il y était notamment souligné à quel point celui-ci porte le pouvoir de tout transformer. L'idée est évidemment essentielle : il s'agit de prendre conscience que nous sommes à présent entrés dans un temps littéralement nouveau et que, de notre côté, nous ne pouvons/devons pas rester les mêmes. Cependant, cette idée ne s'applique pas qu'à l'homme face à lui-même, dans ce qu'il fait ou ce qu'il est. Elle a aussi pour cadre le monde dans son ensemble ; c'est lui tout entier, dans toutes ses composantes, qui connaît ce qui dépasse le simple renouveau. Nous devons donc attendre de voir une réalité nouvelle, dont le caractère positif ne sera en rien démenti. C'est de joie, de bonheur, de réussite qu'il est uniquement question, et c'est pourquoi vivre un tel mois est comme un privilège pour chacun.

Pourtant, force est de constater que la période ne renvoie pas particulièrement des échos d'allégresse. Elle semble, au contraire, décliner bien des formes du malheur des hommes. Toute la

planète semble revenue à une situation de violence et d'instabilité que l'on n'avait plus connue depuis longtemps. Les guerres s'enchaînent et la paix semble plus éloignée que jamais. La justice est souvent rangée parmi les rêves ou les regrets et les précieux équilibres qui fondent les civilisations sont remis en cause. Est-ce là le mois d'Adar que nous attendions ? Et comment agir ? Ce sont sans doute là des questions légitimes.

En fait, la propriété particulière du mois nous donne la réponse. Il met à notre disposition une arme prodigieuse : la joie. Celle-ci, est-il enseigné, « brise toutes les limites ». Elle est ce sentiment qui emporte chacun au-delà de soi et écarte les obstacles. Bien sûr, cela ne signifie pas vivre dans l'illusion, faire semblant de ne rien voir ni rien savoir mais, au contraire, en pleine conscience, écarter les tentations de désespérance ou d'abandon. Avoir confiance dans la puissance de chacun, donnée par notre Créateur. Les perspectives du monde paraissent peu encourageantes ? C'est le moment de leur donner un nouveau sens, comme une nouvelle direction ! Le mois d'Adar a commencé, entrons-y de plain-pied. Il nous conduira plus loin et plus haut que nous l'imaginons !

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum

Jeûne d'Esther : jeudi 13 mars Début : 5h 34 Fin : 19h 32 Pourim : vendredi 14 mars 2025

ÎLE-DE-FRANCE



Horaire d'entrée et sortie de

CHABBAT TÉTSAVÉ

vendredi 7 mars

ENTRÉE : 18h 25 Sortie : 19h 33

PROVINCES

Bordeaux 18.40

Deauville 18.34

Grenoble 18.14

Lille 18.21

Lyon 18.17

Marseille 18.17

Montpellier 18.23

Nancy 18.10

Nantes 18.42

Nice 18.09

Rouen 18.30

Strasbourg 18.04

Toulouse 18.32

A partir du dimanche 2 mars Pose des Téfilines : 6h 29 Heure limite du Chema : 10h 16 Fin de Kidouch Levana : toute la nuit du jeudi 13 au vendredi 14 mars 2025

Si l'on argumente avec Amalek en affirmant que le service divin doit être empreint d'un grand zèle, comme l'illustre Avraham qui « se leva tôt le matin » pour se rendre à l'Akéda (la ligature d'Its'hak), Amalek répondra : « Certes, mais asseyons-nous et déterminons soigneusement quelles sont les questions véritablement importantes qui doivent susciter une réaction enthousiaste. Après tout, vous êtes un penseur ; il convient d'aborder chaque chose avec une rigueur intellectuelle. Réfléchissez profondément et considérez pleinement cette question ».

Nos Sages enseignent qu'Amalek doit être confronté par un service du cœur, comme le stipule le Talmud (Méguila 18a) : « N'oublie pas (Amalek), cela doit être accompli avec son cœur ». Il est impératif d'aborder le Mont Sinaï et le Don de la Torah en mobilisant nos émotions, plutôt qu'en nous appuyant uniquement sur notre intellect. Ce n'est que lorsque nous sommes animés par des sentiments profonds que nous serons en mesure d'avancer avec chaleur et enthousiasme.

L'intellect exige un état de paix intérieure et une sérénité corporelle. Nous devons pouvoir méditer dans un état de détente. Cependant, un voyage vers la Torah pourrait perturber cette dynamique. Par conséquent, notre intellect pourrait tempérer notre enthousiasme à avancer vers le Don de la Torah. En revanche, le mouvement est inhérent au cœur, qui est par nature animé et dynamique. Ainsi, il est impératif que le cœur exerce une influence prépondérante dans notre voyage vers le Don de la Torah. Après qu'Amalek eut refroidi les esprits, il adopta une autre stratégie visant à détourner le Peuple juif du chemin menant à la Torah. Il déclara : « Il est certain que des miracles existent ; les événements qui transcendent les limites de la nature sont orchestrés par D.ieu. Cependant, la nature,

ce schéma ordinaire selon lequel le monde évolue, n'est pas sous Son contrôle ». Amalek soutenait que D.ieu intervient dans les événements d'une grande importance, mais non dans les détails insignifiants. Il était conscient que le Peuple juif ne remettrait pas en question le contrôle divin sur le monde. Néanmoins, il espérait les éloigner d'une foi absolue. Il est essentiel qu'un Juif croie que D.ieu gouverne même les aspects les plus insignifiants de la création. Le Baal Chem Tov nous enseigne que le mouvement d'une feuille dans le vent est un résultat direct de la Volonté divine.

Le concept mentionné ci-dessus (selon lequel la Hachga'ha Pratit, ou « Providence Divine », s'applique même aux aspects les plus insignifiants de notre existence) est d'une importance capitale pour notre croyance en D.ieu et constitue une extension de notre foi simple en Lui. Deux des principes essentiels de notre foi stipulent que D.ieu est le Maître du monde et que « D.ieu est exalté au-dessus de toutes les nations » ; ainsi devant Lui, les grands et les petits sont égaux. Dans cette perspective d'égalité devant Lui entre les grands et les petits, il serait inapproprié d'affirmer qu'il y a davantage de Hachga'ha Pratit dans des affaires qualifiées de « grandes » par rapport à celles considérées comme « petites ». Nos définitions de ce qui est « grand » et « petit » ne s'appliquent pas en relation avec Lui. L'opinion selon laquelle Il ne contrôle pas les affaires « petites » implique également que les affaires jugées « grandes » échappent à Son influence.

Ainsi, nous devons conclure qu'Il exerce une maîtrise totale sur tout et que chaque événement, aussi minime soit-il, revêt pour Lui l'importance d'un miracle.

Notre réponse à Amalek se décline en deux volets. Le service du cœur, à lui seul, se révèle insuffisant. Ainsi, nos Sages ont ainsi expliqué que la Mitsva « Souviens-toi

d'Amalek » doit être accomplie par le biais de notre parole. Bien que chaque Juif possède des sentiments innés de foi, il est essentiel qu'il exprime ces sentiments « par la bouche ». En d'autres termes, il doit les traduire en actions, comme l'ont commenté nos Sages : « le mouvement des lèvres constitue un acte ». Cependant, cet acte isolé ne s'avère pas suffisant. Les actions liées à la Torah ne doivent pas devenir routinières, dépourvues de sentiment et d'enthousiasme. Nous devons nous engager émotionnellement et nous enthousiasmer pour notre service de la Torah.

Ce qui précède devrait conduire à une intensification de nos efforts pour établir des horaires fixes d'étude de la Torah et organiser des cours publics d'étude de la Torah. Cela revêt une importance particulière lors de Pourim, période durant laquelle « ils (les Juifs) confirmèrent ce qu'ils avaient entrepris longtemps auparavant (lors de la Révélation de la Torah) ». En s'efforçant au mieux de ses capacités pour « effacer le souvenir d'Amalek » (Deutéronome 25 :19), un Juif prépare le monde à la destruction d'Amalek par D.ieu (Exode 17 :14), avec l'avènement du Machia'h dans un avenir proche.



LA CENTRALE DU DEBOUCHAGE

MICHAEL BARANES
lacentraledeudébouchage@gmail.com

LE SPÉCIALISTE DU DÉBOUCHAGE

- Intervention rapide -
+ de 10 ans d'expérience

07.60.14.26.26

- DIMANCHE 2 MARS – 2 ADAR
- LUNDI 3 MARS – 3 ADAR
- MARDI 4 MARS – 4 ADAR

L'étude porte sur les 14 principes (Chorachim) qui ont conduit le Rambam dans l'énumération des commandements (613 Mitsvot)

Principe N° 1: Il ne faut pas inclure dans cette liste des commandements d'origine rabbinique.

Principe N° 2: Nous ne devons pas inclure dans cette énumération toutes les lois déduites grâce à l'une des treize règles d'exégèse selon lesquelles la Torah est expliquée ou par le principe de l'exclusion (basé sur la présence dans un verset d'un mot, d'une particule ou d'une lettre supplémentaire).

Principe N° 3: Il ne faut pas inclure à cette énumération les commandements qui ne sont pas applicables à toutes les générations.

Principe N° 4: Il ne faut pas inclure (parmi les 613 Mitsvot) des prescriptions se rapportant à l'ensemble des commandements de la Torah (par exemple : « Et vous respecterez Mes lois »).

Principe N° 5: Il ne faut pas compter le motif donné pour un commandement comme un commandement séparé.

Principe N° 6: Lorsqu'un commandement contient à la fois une Mitsva positive et une Mitsva négative, ces deux Mitsvot sont comptées séparément, l'une positive et l'autre négative.

Principe N° 7: Les règles de détail d'un commandement ne sont pas comptées parmi les 613 commandements.

Principe N° 8: Une interdiction excluant un cas particulier d'application d'un commandement n'est pas comptée parmi les commandements négatifs.

Principe N° 9: Il ne faut pas baser le décompte des commandements sur le nombre de fois qu'un commandement, positif ou négatif, est répété dans la Torah. Mais il faut plutôt le fonder sur la nature d'une

action interdite ou permise.

Principe N° 10: Les actions prescrites en tant que préliminaires à l'observance des commandements ne doivent pas être comptées séparément.

Principe N° 11: Les divers éléments formant ensemble un commandement ne doivent pas être comptés séparément.

Principe N° 12: Il n'y a pas lieu de compter séparément les étapes successives pour l'accomplissement d'un commandement.

Principe N° 13: Le nombre des commandements n'augmente pas selon le nombre de jours pendant lesquels il faut les accomplir.

Principe N° 14: Il convient de compter les différentes sortes de punitions comme des commandements positifs.

• MERCREDI 5 MARS – 5 ADAR

Mitsva positive n° 1: C'est le commandement qui nous incombe de croire en D.ieu, c'est-à-dire que nous devons croire qu'Il est à la fois l'origine et la cause de toute chose, Celui qui fait exister toute créature.

Mitsva négative n° 1: C'est le commandement qui nous interdit de croire en une autre divinité que l'Éternel.

Mitsva positive n° 2: C'est l'ordre qui nous a été enjoint de croire en l'unicité de D.ieu.

• JEUDI 6 MARS – 6 ADAR

Mitsva positive n° 3: C'est le commandement qui nous a été enjoint d'aimer D.ieu, qu'Il en soit glorifié.

Mitsva positive n° 4: C'est le commandement qui nous a été ordonné de croire en D.ieu, loué soit-Il, en Le craignant et en Le révérent.

Mitsva positive n° 9: C'est le commandement qui nous a été enjoint de sanctifier le Nom de D.ieu.



étude du RAMBAM

Une étude quotidienne
instaurée par le Rabbi
pour l'unité du peuple juif

LA NAPPE

Jeune marié, il venait d'être nommé rabbin d'une ancienne synagogue de Brooklyn. Avec son épouse, il arriva sur place un vendredi de février et, quand il entra dans le bâtiment, il ne put s'empêcher de remarquer que l'endroit était dans un piteux état. Or, tout devait être prêt pour Pourim. Ils se mirent immédiatement à l'œuvre, réparèrent les vieux bancs, peignirent les murs, arrangèrent les prises électriques etc. Le 8 Adar, ils avaient bien avancé et considéraient avec satisfaction tout ce qu'ils avaient entrepris mais, deux jours plus tard, une terrible tempête de neige paralysa toute la ville. Après deux autres jours passés en se calfeutrants chez eux, le rabbin retourna à la synagogue, le cœur battant : la neige avait dégouliné du toit et endommagé une grande partie du mur, juste derrière l'estrade. Le rabbin nettoya les gravats par terre mais, ne sachant pas comment gérer les dégâts, il décida de rentrer chez lui.

En route, il remarqua une sorte de marché aux puces improvisé sur un trottoir et y jeta un coup d'œil. Un des objets proposés était une nappe brodée à la main, couleur ivoire, avec de délicats motifs crochetés et surtout, un grand Maguen David (étoile de David) au centre. Elle avait apparemment la taille de la tache sur le mur de la synagogue et il l'acheta pour un prix dérisoire. Heureux de sa trouvaille, il retourna hâtivement sur ses pas mais la neige recommençait à tomber. Une vieille dame courrait dans la direction opposée, essayant d'attraper un bus mais elle le rata. Gentiment, le rabbin l'invita à attendre le prochain bus, quarante-cinq minutes plus tard, dans la synagogue bien chauffée. Elle accepta et s'assit sur un banc sans prêter attention au jeune rabbin qui allait et venait, poussait une échelle, prenait des clous et une tringle pour attacher la nappe et ainsi cacher les dégâts. Le résultat était effectivement magnifique, la nappe avait exactement la bonne dimension et produisait le plus bel effet.

Puis il remarqua que la dame s'était levée et regardait fixement la nappe. Elle était soudain devenue très pâle et avait du mal à s'exprimer : « Monsieur le rabbin, demanda-t-elle avec un léger accent, d'où vient cette nappe ? ». Il expliqua qu'il venait de l'acheter. Elle lui demanda de vérifier si, dans le coin en bas à

droite, il y avait les lettres EBG crochetées. Elles y étaient effectivement. « C'était mes initiales ! J'avais crocheté cette nappe il y a des années avant mon mariage en Pologne ! ». Elle eut du mal à comprendre comment il venait de l'acquérir dans un marché aux puces de Brooklyn.

Elle raconta qu'avant la guerre, son mari et elle étaient bien installés en Pologne. A l'arrivée des nazis, elle fut forcée de s'enfuir, son mari prévoyait de la suivre une semaine plus tard. Mais il fut arrêté, déporté dans un camp et elle ne le revit jamais. Bouleversé, le rabbin voulut lui remettre la nappe mais elle refusa et exprima sa satisfaction que cette nappe soit utilisée dans une synagogue. Il insista alors pour la raccompagner chez elle, c'était bien la moindre des politesses, estimait-il. Elle habitait à l'autre bout de Staten Island et n'était venue à Brooklyn que pour des courses dans la journée.

La veille de Pourim arriva et la synagogue se remplit comme par enchantement. A la fin de l'office, le rabbin et sa femme saluèrent tous les fidèles et nombre d'entre eux promirent de revenir le lendemain écouter encore une fois la Meguila comme il se doit. Un vieil homme que le rabbin connaissait du quartier restait pensivement assis sur un banc et le rabbin se demandait pourquoi il ne parlait pas. De fait, il contemplait la nappe et raconta que sa femme avait crocheté une nappe absolument identique avant la guerre en Pologne : comment se pouvait-il que deux nappes brodées se ressemblent tellement ? Quand les nazis étaient arrivés trente-cinq ans auparavant, il avait forcé sa femme à s'enfuir et avait prévu de la rejoindre mais il fut déporté et ne revit jamais ni sa femme ni sa maison.

Le rabbin respira profondément et lui demanda s'il lui permettait de l'emmener dans sa voiture. Ils se rendirent alors à Staten Island, là où il avait déposé la vieille dame trois jours plus tôt. Il aida le vieil homme à monter les trois étages, frappa à la porte et... assista à la réunion la plus émouvante qu'il ait pu imaginer pour un soir de Pourim...

Dieu œuvre vraiment de façon cachée et mystérieuse...

Chabad.org

Traduit par Feiga Lubecki

• VENDREDI 7 MARS – 7 ADAR

Mitsva négative n° 63: C'est l'interdiction qui nous a été faite de profaner le Nom de D.ieu.

Mitsva négative n° 65: C'est l'interdiction qui nous a été faite de détériorer les lieux consacrés au service divin, de détruire les livres sacrés, d'effacer le Saint Nom ou d'accomplir tout acte similaire.

Mitsva positive n° 172: C'est le commandement qui nous a été enjoint d'obéir à chaque prophète et de faire tout ce qu'il ordonne.

• SAMEDI 8 MARS – 8 ADAR

Mitsva négative n° 64: C'est l'interdiction qui a été faite de mettre en doute les promesses et les menaces de sanction de l'Eternel, rapportées par Ses prophètes, en les mettant en doute alors que nous avons la preuve que ces derniers sont de vrais prophètes.

Mitsva positive n° 8: C'est l'ordre qui nous a été donné de ressembler à D.ieu c'est-à-dire d'imiter Ses bons et droits chemins, comme il est dit : « Tu marcheras dans Ses voies ».

Mitsva positive n° 6: C'est le commandement qui nous a été enjoint de rechercher la compagnie des Sages instruits dans la Torah, de se lier à eux afin de les imiter et d'adhérer à leur profession de foi.

Mitsva positive n° 206: C'est le commandement qui nous a été enjoint de nous aimer les uns les autres comme nous nous aimons nous-mêmes.



ETINCELLES DE MACHIA'H

L'ESPRIT ET LE CŒUR

La 'Hassidout explique les gains spirituels immenses de notre descente en exil. C'est ainsi qu'il est écrit (Isaïe 12 : 1) : « Je Te remercierai D.ieu car Tu as été en colère contre moi ». Lorsque Machia'h viendra, les Juifs remercieront D.ieu de les avoir envoyés en exil car, alors, ils verront toutes les élévations spirituelles que cela aura permis.

Cependant, en même temps, cette conscience ne doit pas atténuer notre profond désir de quitter cet exil. Pour cela, il faut proclamer, avec la plus grande sincérité, « car dans Ton salut nous espérons tous les jours ».

(d'après un commentaire du Rabbi de Loubavitch, veille de Hochaana Rabba 5744) H.N.

LA HALA'HA

de la semaine



« SOUVIENS-TOI D'AMALEK » MAIS QUI EST AMALEK ?

Amalek était un descendant d'Essav et, comme son grand-père, vouait une haine implacable au Peuple juif. Après que celui-ci fut sorti d'Égypte à la suite de miracles éclatants (les Dix Plaies, la traversée de la mer des joncs...), Amalek qui vivait dans le désert du Néguev n'a pas hésité à traverser tout le désert du Sinaï pour attaquer ces anciens esclaves qui ne le menaçaient nullement. Par la suite, le Peuple juif a encore rencontré plusieurs fois les hordes d'Amalek au cours de son histoire, parvenant à l'affaiblir mais pas à l'exterminer complètement, malgré l'ordre divin.

De nos jours, la nation d'Amalek a - comme les autres peuplades du proche orient - été déplacée et s'est fondue parmi les autres : on ne peut donc pas exécuter l'ordre de détruire Amalek physiquement. Cependant, tout peuple qui entreprend de tuer les Juifs, uniquement pour ce qu'ils sont, mérite d'être considéré comme descendant d'Amalek et ne mérite aucune pitié.

Selon la 'Hassidout, Amalek représente le doute, l'effronterie, le mal absolu qu'on ne peut pas convaincre avec des arguments logiques mais uniquement par la passion pour la sainteté, par une volonté farouche de s'attacher à Dieu et à augmenter le bien dans le monde. Il est une Mitsva de rappeler le souvenir d'Amalek le Chabbat avant Pourim (car Haman, l'ennemi combattu pour Pourim, était un de ses descendants) en lisant dans la Torah la portion nous enjoignant d'effacer son souvenir et en prenant la ferme résolution d'agir avec détermination pour la Torah.

F.L. (d'après Hassidout.org)

ORT
FRANCE

Depuis 1921
www.ort-france.fr

7 établissements sous contrat d'association

Du collège à Bac+5

+ de 40 formations Initial et alternance

contacts : contact.inscription@ort-france.fr • 01 44 17 30 87

Lyon • Marseille • Montreuil • Paris • Strasbourg • Toulouse • Villiers-le-Bel



LEADER CASH

Du choix et des prix bas !

MAGASINS CASHER AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ

- Paris 16^e : 86 rue d'Auteuil
CC Les Belles Feuilles : 41 rue S. Didier
- Paris 17^e : 13 rue Brémontier ➔ NOUVEAU
- Paris 19^e : 82 rue Petit
- 92300 Levallois : 81 rue Jules Guesde
- 93220 Gagny : 71 Avenue Henri Barbusse
- 94410 S. Maurice : 56 bis Av. du Ml de Lattre de Tassigny
- 13013 Marseille : 13 Bd des Tilleuls (du dimanche au jeudi de 8h à 20h)

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h - Le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

LE BETH LOUBAVITCH est heureux de vous convier à la grande soirée du

Siyoum Harambam

Conclusion du 44^{ème} cycle de l'étude du Michné Torah
L'œuvre maîtresse du Rambam - Maïmonide
INSTAURÉE À LA DEMANDE DU RABBI DE LOUBAVITCH

DIMANCHE
09
Adar 5785
Mars 2025

AU CASINO DE PARIS
16 Rue de Clichy, 75009 Paris
Métro : 13 Liège

Ouverture • 19h
Début • 19h30
Fin • 22h30

ANIMATION MUSICALE :
MENDY GABAY

En présence de nombreux
RABBANIM & PERSONNALITÉS

BETH LOUBAVITCH
PARIS - ÎLE-DE-FRANCE
8, Rue Samarine - 75009 Paris
01 45 26 87 60 - www.loubavitch.fr
chabad@loubavitch.fr

CASINO - PARIS

MERGUI
PARIS
BIJOUTERIE - JOAILLERIE - ACHAT OR
27 rue du Faubourg Montmartre, 75009 Paris

Ouverture d'une
DEUXIÈME BOUTIQUE
69 rue Manin, 75019 Paris

@mergui.paris aricmergui.com 06 59 89 26 99

BOVINI
Halak Beth Yossef - Che'hita Loubavitch

BŒUF - VEAU
Viande de qualité **AGNEAU**
VOLAILLE

LIVRAISON EN IDF

57 rue d'Hautpoul - 75019 Paris
www.bovini19.com

07 52 05 03 23

Carrosserie Peinture
Mécanique-Pare-brise
FRANCHISE OFFERTE
(voir conditions au garage)

VÉHICULES DE REMPLACEMENT

Spécialiste de vos retours de leasing
Agréé réparateur véhicules
hybride et électrique
(norme NF C18-550)

BORNE DE RECHARGE RAPIDE SUR PLACE 07.62.00.60.99
01.57.42.57.42

demandez shmouel
directauto@orange.fr
43 Chemin des vignes-93000 Bobigny
www.direct-auto.fr

SNTS SOLUTION NUMÉRIQUE SECURITE
GROUPE

01 80 91 59 14

INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE

- Caméra & Vidéo-Surveillance
- Alarme & Télésurveillance
- Contrôle d'accès & Interphonie
- Serrurerie & Portes blindées
- Store, Volet & Rideau métallique

Nous recrutons des commerciaux



Maintien & Aide à domicile

• Personnes âgées • Familles, garde d'enfants
• Situation d'handicap • Toilette, Ménage, Repassage ...
Prise en charge agréée APA, CAF, Mutuelles, Assurances Paris et Val de Marne

AGE INTER SERVICES

3, rue des Boulets - 75011 Paris
01 43 28 80 00

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.